

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Hotel Accommodations-Ottawa	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W3935-12RH17/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W3935-12RH17	<b>Date</b> 2013-01-22
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-212-6161	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-2-35263 (212)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-01-31</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Shaw, Marian	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor212
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2065 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La modification no 001 vise à répondre aux questions des soumissionnaires reçues jusqu'à maintenant au sujet de la demande de propositions (DP).

### **Questions et réponses**

- Q1. Est-il possible que les réunions aient lieu à un endroit autre que l'hôtel?
- R1. Oui, pour autant que la deuxième installation soit située à au plus 10 minutes de marche (le temps de marche maximum autorisé est de 10 minutes d'un endroit à un autre - de l'hôtel au lieu de conférence) et que les participants n'aient pas à traverser une route principale (par route principale, on entend une route qui a plus d'une voie dans chaque direction, où il n'y a pas de feux de circulation pour traverser et dont la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h).
- Q2. Le dimanche 24 mars, les invités sont censés libérer leurs chambres à 11 h. Par contre, la salle de conférence est réservée jusqu'à 18 h.
- a. Les temps d'utilisation sont-ils exacts pour la journée?
- b. Où les invités déposeront-ils leurs bagages après avoir libéré leurs chambres s'ils doivent encore être en réunion le dimanche?
- R2. a. Oui, les temps d'utilisation sont exacts pour la journée.
- b. Les bagages seront entreposés dans la grande salle de banquet pendant la tenue des ateliers.
- Q3. Le dîner devra-t-il être servi le samedi ou le dimanche?
- R3. Non.
- Q4. Des rafraîchissements (p.ex. café, thé, amuse-gueules) devront-ils être servis pendant les pauses?
- R4. Non.
- Q5. Du matériel audiovisuel sera-t-il requis?  
(p. ex. projecteurs, écrans, TV, lecteurs de dvd, haut-parleurs, microphones,)
- R5. Non.
- Q6. L'accès à Internet sera-t-il exigé dans certaines des salles de réunion?
- R6. Non.
- Q7. Devra-t-il y avoir une table d'honneur ou un podium pour l'instructeur?
- R7. Ce n'est pas une exigence obligatoire; mais si ce matériel est déjà en place, ne l'enlevez pas pour ce contrat.
- Q8. Devra-t-il y avoir un nombre minimal de prises électriques auxquelles les étudiants pourront brancher leurs ordinateurs portatifs?
- R8. Il devra y avoir au minimum une prise électrique par salle.

**Toutes les autres conditions restent inchangées.**